

Réf: Dossier 286408

Avis de constitution

SOCIETE « EMAAR CONSTRUCTION COTE D'IVOIRE »

Siège Abidjan Bingerville Cité FEH KESSE non loin
de l'antenne MTN, Lot 952, Ilot 116

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 02/01/2024 reçus par Me BAH SINGO, et enregistrés au CEPICI le 29/02/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EMAAR CONSTRUCTION COTE
D'IVOIRE »

Objet :

- La construction de bâtiments et la vente ;
- Bâtiments Travaux Publics « BTP » ;
- Tous travaux de constructions en bâtiments (tous corps d'état) ;
- Logements sociaux ;
- Réhabilitation de tous corps de bâtiments ;
- Gestion immobilière ;
- Les plans, lotissement et les devis ;
- La réhabilitation et la vente de logements ;
- Aménagement foncier ;
- Le contrôle et le suivi de chantiers ;
- Diverses Prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Bingerville Cité FEH KESSE non loin de l'antenne MTN, Lot 952, Ilot 116

Dirigeant(s) M CHOUR OHOURI MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02358 du 07/03/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°13706/GTCA/RC/2024 du 07/03/2024

